

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 14 mars 2024 à 20h00, le Conseil Municipal de VERNANTES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thierry PAPOT, Maire en exercice.

Nombre de membres

- En exercice : 16
 - Présents : 15
 - Votants : 16
- Date de la convocation : 06/03/2024
Date d'affichage : 06/03/2024

Présents :

Mesdames : Jacqueline TARDIVEL, Aurélie POIRIER, Elodie MARCHAND, Floriane DUPUY, Sandra RIQUIN, Béatrice CANONNE

Messieurs : Thierry PAPOT, Manuel DA SILVA, Thierry GROSBOIS, Etienne MOREAU, Patrice NEAU, Christian PACORY, Jacky PASQUIER, Florent POIRIER, Robert PLU

Absente excusée : Madame Nathalie FUSELLIER,

Absente, a donné pouvoir :

- ↳ Madame Nathalie FUSELLIER donne pouvoir à Monsieur Thierry PAPOT

↳ **PRESENTATION DU DISPOSITIF ANJOU PORTAGE FONCIER EN PRESENCE DE MME LUCILE CHENE, chargée de mission au Département du Maine-et-Loire et de Madame DECLE-GUYON, Juriste chez ALTER**

Le portage foncier est un outil destiné aux collectivités locales pour faciliter l'acquisition de réserves foncières et leur financement au sein d'une collectivité.

Les conventions sont établies et signées entre le Département, Alter Public, la Communauté de communes et la commune concernée par le dispositif. Elles permettent entre autres à la collectivité de déléguer leur droit de préemption à la SPL qui se charge d'acquérir les sites sélectionnés. Une fois les biens achetés, Alter Public assure la gestion et le portage des sites pendant la durée de la convention (5 ans), renouvelable une fois soit pendant 10 années maximum.

Pendant la durée de la convention, la commune peut mûrir le projet afin qu'à l'issue du portage, la rétrocession puisse être menée dans les meilleures conditions. C'est en effet le porteur de projet retenu par la commune (un aménageur public ou privé, un constructeur, un bailleur social ou tout simplement la commune elle-même) qui, via le bilan de son opération, assurera alors le coût global de la rétrocession des biens acquis par la SPL (prix d'acquisition du bien, frais de notaire, frais de géomètre...).

Avec ce dispositif, Alter Public agit comme un établissement public foncier aux services des collectivités de Maine-et-Loire.

Retour d'expérience exposé : La commune de Vivy a ainsi pu créer : 3 cellules commerciales, 8 logements sociaux, une maison médicale, des stationnements et une liaison douce en centre bourg.

Pour Vernantes, et dans le cadre de l'enjeu de revitalisation du centre-bourg, ce pourrait être le projet de réhabilitation de la Supérette et de son bâtiment ou l'utilisation de l'espace des Serres Val de Loire qui sont amenées à déménager.

Monsieur Christian PACORY s'interroge sur la viabilité dans le temps d'un tel dispositif. Sachant que les instances de l'Etat quelques fois lancent des projets ou idées de projets qui n'aboutissent malheureusement pas dans le temps.

Madame Lucile CHENE répond qu'aujourd'hui et avant de travailler sur un projet en urbanisation, il est nécessaire que les communes explorent les possibilités de renouvellement du tissu urbain en amont.

Monsieur le Maire précise que le but de cette présentation est que le Conseil Municipal prenne connaissance des possibilités données par le Département du Maine-et-Loire pour le développement et le renouvellement du tissu urbain.

Monsieur Jacky PASQUIER demande quels sont les pouvoirs d'Alter pour convaincre les propriétaires à aller vers la démarche du partage foncier. Madame DECLE-GUYON lui répond qu'aujourd'hui il n'y a pas de moyen coercitif. Un moyen possible : la préemption déléguée par la commune.

Monsieur le Maire prévoit un rendez-vous prochainement avec M. LECLERC de la société ALTER.

ORDRE DU JOUR

Madame Sandra RIQUIN est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 6 février 2024 est approuvé à l'unanimité. Etant précisé que Messieurs Patrice NEAU et Florent POIRIER étaient bien présents au Conseil Municipal du 06 février dernier. Il s'agit d'une erreur lors de la rédaction du PV.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal

1 -

ENTREPRISE	Le Moulin du Pin
DESIGNATION	Entretien général de la commune pour 2024 (square et place de l'Épinay, restaurant scolaire et école public, Maisons rue de l'Angleterre, Place de l'Église, Route de Saumur et route de Noyant)
PRIX HT	7 189.50 €
PRIX TTC	8 627.40 €

2 -

ENTREPRISE	Burolike
DESIGNATION	Fourniture de bureau
PRIX HT	341.82 €
PRIX TTC	410.18 €

3 -

ENTREPRISE	Happy Voices
DESIGNATION	Fête des Vernantais 13 juillet 2024
PRIX HT	
PRIX TTC	600.00 €

4 -

ENTREPRISE	SARL DEVAUD
DESIGNATION	Remplacement de gouttières à la salle de sport
PRIX HT	371.80 €
PRIX TTC	445.16 €

5 -

ENTREPRISE	LOIRE IMPRESSION
DESIGNATION	Enveloppes Vernantes sans fenêtre
PRIX HT	524.00 €
PRIX TTC	

DEL N°14-03/2024-01 - Subventions 2024 pour les associations

Monsieur Florent POIRIER fait un compte-rendu à l'ensemble du Conseil Municipal de la commission « Associations et subventions municipales » en présence de Monsieur Florent POIRIER, Monsieur Christian PACORY, Monsieur Thierry GROSBOIS, Madame Sandra RIQUIN et Madame Jacqueline TARDIVEL.

Les dossiers de demande de subvention ont été adressés par mail le 09/11/2023 à toutes les associations de Vernantes, auxquelles il avait été demandé un retour en Mairie le 12 janvier 2024. A noter que toutes les associations ont bien reçu le dossier à l'exception d'une qui ne consulte pas son adresse mail en vigueur, donnée à la Mairie. Il lui a donc été renvoyée début mars un nouveau dossier en lui précisant que les délais étant passés, nous ne pouvons lui garantir de pouvoir examiner son dossier favorablement.

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (avec une abstention) approuve l'attribution pour 2024 des subventions telles que citées ci-dessous :

	MONTANT
ASSOCIATIONS DIVERSES	
CLUB DES RETRAITES	700 €
HARMONIE de VERNOIL	250 €
CHORALE ARIA	150 €
ADMR	500 €
CLOPIN CLOPANT	500 €
UNC-AFN	876 €
CLUB PHOTO	200 €
LES ROUTARDS	150 €
TOTAL	3 326 €
ASSOCIATIONS SPORTIVES	
VERNANTES BASKET LOISIRS	120 €
ASRVV FOOTBALL	2 500 €
BADMINTON VERNANTES VERNOIL	800 €
SECTION GYMNASTIQUE - AG2V	150 €
LE REVEIL VERNANTAIS TENNIS DE TABLE	700 €
LES LACETS DE VERNOIL	100 €
BASKET DE VERNOIL	100 €
TOTAL	4 470 €
ASSOCIATIONS SCOLAIRES	
Ecole Eugène Livet	
Classe découverte	1 500 €
Sorties scolaires (87 enfants - 12 euros/élève)	1 044 €
Animation culturelle	500 €
Total	3 044 €
Ecole Notre Dame	
Sorties scolaires (64 enfants - 12 euros/élève)	768 €
Animation culturelle	500 €
Total	1 268 €
RASED	80€
TOTAL	4 392 €
MANIFESTATIONS - TOURNOIS	
LE REVEIL VERNANTAIS TENNIS DE TABLE	800 €
JUMELAGE LE REVEIL VERNANTAIS TENNIS DE TABLE	600 €
TOTAL	1 400 €
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	
LES RESTOS DU CŒUR	500 €
LA LIGUE CONTRE LE CANCER	300 €
TOTAL	800 €

RECAPITULATIF GLOBAL 2024	Validées
ASSOCIATIONS DIVERSES	3 326 €
ASSOCIATIONS SPORTIVES	4 470 €
ECOLES	4 392 €
MANIFESTATIONS TOURNOIS	1 400 €
AUTRES	800 €
TOTAL	14 388 €

DEL N° 14-03/2024-02 - Terrain synthétique

Monsieur Florent POIRIER fait état du courrier reçu de la fédération française de foot 49 concernant la réflexion portée sur le projet de terrain synthétique sur le site de VERNANTES ou VERNOIL-LE-FOURRIER ou le SIEA.

De cette rencontre, il apparaît que le choix d'un terrain synthétique est indéniablement un plus concernant l'optimisation d'utilisation pour les footballeurs, mais aussi les autres utilisateurs des communes. C'est une diminution des frais de fonctionnement, une protection des terrains en herbe. En terme environnemental c'est également moins de passage tracteur, il n'y a plus de produits phytosanitaires, plus de peinture, plus d'arrosage, plus d'engrais. Il n'y a plus non plus de match reporté, et la possibilité de développer en plus de la pratique sportive avec par exemple le foot féminin, sport santé etc.

Le choix de l'emplacement reste néanmoins le point sensible. Si une commune opte pour les deux complexes, cela peut être lourd en terme financier - en ce sens que ce nouveau terrain l'obligera à effectuer une création de voirie, un parking, un bloc vestiaire avec club house sans oublier la création d'un terrain, et un éclairage adapté.

Pour une commune, avoir deux terrains permet un bon développement du Club, avec l'organisation de tournois, la possibilité de recevoir des finales départementales par exemple.

Le complexe de Vernantes serait donc un choix plus cohérent, avec la possibilité d'installer un terrain synthétique sur le terrain du bas déjà existant, et de conserver un terrain gazon naturel sur le terrain du haut « Terrain d'honneur ». Points positifs : les structures existantes : vestiaires, parkings, club house.

M. Jacky PASQUIER souligne que le terrain du haut est aux normes et donc prêt à recevoir des compétitions.

Après avoir pris connaissance du courrier Monsieur Florent POIRIER demande l'avis à l'ensemble du Conseil Municipal sur la création oui ou non d'un terrain de foot synthétique sur le complexe du stade de Vernantes.

Monsieur le Maire prévoit de rappeler Madame le Maire de Vernail-le-Fourrier afin de connaître son ressenti sur le compte rendu de la fédération française de foot 49 sur le choix de l'implantation d'un terrain de foot synthétique sur l'un des trois sites. Il précise également avoir fait un point avec l'agent comptable de Vernantes. Ainsi il précise à l'assemblée qu'à l'issue du Conseil Municipal de ce jour aucune réponse ne pourra être apportée au Club ASRVV en ce sens qu'il est prévu que la Commune de Vernantes présente avant tout le budget de cette année à Madame S. FAYARD de la Trésorerie pour étudier la faisabilité d'un potentiel investissement tel qu'il soit et d'une enveloppe d'un million d'euros. Ce projet d'investissement sera donc dans un second temps à définir par l'ensemble du Conseil Municipal. Son orientation pourrait être ainsi : la création d'un terrain de foot synthétique, la revitalisation du centre bourg « Anjou cœur de Ville », la réhabilitation des ouvrants de l'école, ou la réhabilitation d'un atelier communal etc. Monsieur le Maire précise qu'il n'endettera pas la commune à hauteur d'un million d'euros pour un projet tel qu'il soit - sans avoir la validation de la trésorerie pour savoir si ce projet est réalisable ou non. La réponse de la Trésorerie est donc décisive.

Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'une étude budgétaire avec avis de la Trésorerie est nécessaire pour savoir si la commune peut ou non supporter un investissement d'un million d'euros pour un projet qui restera à choisir dans un second temps en fonction des priorités pour la commune - cette décision sera délibérée au Conseil Municipal. La réponse apportée ce soir de Monsieur le Maire au club de foot ASRVV pour le projet d'un terrain synthétique est donc « ni oui ni non ».

Monsieur Florent POIRIER demande si l'on peut quand même lors de ce conseil municipal se prononcer « oui ou non pour un projet de terrain synthétique sur Vernantes ? » Monsieur le Maire propose de s'entretenir avec Madame la Maire de Vernail-le-Fourrier afin de connaître sa décision - et précise que si la commune de Vernail-le-Fourrier ne veut pas faire un terrain synthétique sur sa commune, la commune de Vernantes étudiera la faisabilité d'un tel projet sur Vernantes, sachant qu'il ne pourra pas voir le jour dans l'immédiat. Tout dépendra encore une fois de l'étude financière de la Trésorerie.

Monsieur Christian PACORY intervient en disant que ce projet ne sera jamais possible. Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agira d'une décision collégiale du Conseil Municipal en fonction des orientations budgétaires données par la Trésorerie.

Monsieur Jacky PASQUIER précise que l'investissement sera certes d'un million, mais il ne coûtera pas cette somme à la commune. Il estime un coût de 600 000 euros net. Etant précisé que la commune percevra des aides.

Monsieur Florent POIRIER indique que si le projet voit le jour, il ne faudra pas le présenter comme un stade synthétique que pour le foot. Les footballeurs vont certes l'utiliser pleinement, mais cet équipement sportif va fédérer d'autres activités en annexe. Ce sera un complexe sportif avec un accès à d'autres pratiques sportives autour par exemple.

Monsieur le Maire revient également sur le projet d'Anjou Cœur de Ville pour donner une attractivité au centre bourg ; projet qu'il souligne être également important pour Vernantes avec un coût de 600 000 euros.

En conclusion : Monsieur le Maire souhaite qu'un plan pluriannuel d'investissement soit étudié par la DGFIP prévoyant ainsi les investissements possibles de la collectivité sur le moyen et long terme, avant de se prononcer et de s'arrêter sur le choix d'un ou plusieurs projets possibles. Sachant que le choix d'orientation de travaux sur une enveloppe de 800 000 euros sera voté par le Conseil Municipal. Réponse de la DGFIP pas avant fin d'année 2024 voire 2025.

DEL N° 14-03/2024- 03 - Centre de gestion du Maine-et-Loire

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que le conseil d'administration du Centre de gestion du Maine et Loire délibérera pour permettre la signature d'une convention constitutive de groupement de commandes avec les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire en vue de lancer pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics lui ayant donné mandat, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le code de la commande publique pour conclure des conventions de participations pour la couverture du risque de Prévoyance.

Cette procédure permettra à tout agent d'un employeur public territorial ayant adhéré aux conventions de participation d'accéder à une offre de garanties d'assurance prévoyance mutualités et attractives éligibles à la participation financière de son employeur, à effet du 1^{er} janvier 2025.

Monsieur le Maire précise qu'afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif, il convient de donner mandat préalable au Centre de Gestion du Maine-et-Loire afin de mener la mise en concurrence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M. le Maire :

- de donner mandat au Centre de gestion du Maine-et-Loire, membre du groupement de commandes constitué des 5 Centres de gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale
- de donner mandat au Centre de gestion du Maine-et-Loire pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance.

DEL N° 14-03/2024-04 - Projet d'aménagement de la voie verte (Saur→Vernantes)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réunion du 16 février dernier sur le projet d'aménagement de la voie verte Saur - Vivy - Longué-Jumelles - Blou - Saint-Philbert-du-Peuple-Vernantes).

Un bureau d'étude a été missionné. Le bureau d'étude retenu est OSMOSE pour un montant TTC de 15 000 euros. La répartition pour chaque commune sera calculée en fonction du nombre d'habitants. Ainsi pour Vernantes elle sera d'un montant de 747 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à verser un montant de 747 euros pour missionner le bureau d'étude OSMOSE. Sachant que l'agglomération de Saur prendra en charge le coût des travaux - sans oublier les subventions européennes qui seront perçues.

Monsieur Etienne MOREAU souligne qu'il aurait été bien de savoir si la SNCF est vendeur des portions de chemin de fer.

Monsieur le Maire lui répond que la SNCF ne se prononcera pas temps qu'il n'y a pas de projet abouti. C'est la raison pour laquelle un bureau d'étude est missionné.

DEL N° 14-03/2024-05 - Garantie emprunt ALTER pour La Dustrie (500 000 euros)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu de ALTER une demande de garantie d'emprunt relative au financement de l'opération d'aménagement « La Dustrie ».

Les données de cet emprunt sont les suivantes :

Montant emprunté : 500 000 €

Durée : 84 mois

Périodicité amortissement : Echéances constantes et trimestrielles

Taux d'intérêt fixe : 4.15%

Garantie d'emprunt : Commune de Vernantes à hauteur de 80%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer cette garantie d'emprunt.

DEL N° 14-03/2024-06 - Foyer d'hébergement Le Grand Chêne : Convention de gestion

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que VYV3, gestionnaire du foyer d'hébergement Le Grand Chêne à Vernantes, a informé la commune de son changement de dénomination sociale à compter du 1^{er} janvier 2024. Afin de régulariser la convention de gestion qui lie cette structure à la commune, ils ont besoin d'une délibération puisque la commune est garante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer l'avenant N°4 à la convention de gestion pour le changement de dénomination « VYV3 Pays de la Loire - Pôle Accompagnement et Soins » qui est devenu au 1^{er} janvier 2024 après fusion « VYV3 Pays de la Loire ».

DEL N° 14-03/2024-07 - Occupation du domaine public

Monsieur le Maire informe que suite à la vente du BALTO, le nouveau propriétaire a fait une demande d'autorisation de voirie pour installer une terrasse devant son bar, ce qui engendre de voter une taxe pour occupation du domaine public.

Monsieur le Maire propose la somme 50 euros à l'année pour l'occupation du domaine public pour le Balto, Riton Bar et le Pélican.

Monsieur Etienne MOREAU précise qu'il faut que la disposition du mobilier de la terrasse du Balto prenne en compte un passage pour les piétons et éventuellement les personnes en situation de handicap.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de facturer 50 euros à l'année à ces 3 commerces pour occupation du domaine public.

DEL N° 14-03/2024-08 - Autorisation pour pose d'une antenne LoraWan par le SIEML au stade de foot

Le SIEML dans le cadre du développement du territoire connecté, entreprend sa seconde phase de déploiement après celle des horloges qui consiste à la pose d'antenne LoraWan avec Gateway sur les sites les plus hauts du Maine-et-Loire ou ceux dépourvus de réseau comme les zones blanches afin d'assurer une meilleure communication des horloges et de développer son propre réseau de communication. Ce type d'antenne est stratégique dans le maintien du service d'éclairage public

C'est pourquoi, le SIEML sollicite la commune de Vernantes pour installer une antenne Lora sur le mât n0295 au Stade de Vernantes alimenté depuis l'armoire C18, et de ce fait signer la convention adéquate.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention autorisant le SIEML à poser une antenne de type LoraWan sur le mât n° 295 au stade de Vernantes alimenté depuis l'armoire C18.

Informations :

- En raison de l'absence d'un agent technique en arrêt depuis le mois de janvier 2024, et suite à l'opération récente un autre agent technique, il y a nécessité d'apporter un soutien au Responsable Technique dans son quotidien. Aussi, Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal de faire appel à la société SOLUTIV'EMPLOI qui peut mettre à disposition de la Commune un agent spécialisé dans les interventions communales pour renforcer l'équipe des services techniques. Cette personne qui a déjà travaillé pour des collectivités, sera payé à l'heure pour une période d'un mois reconductible en fonction de l'arrêt de travail dudit agent.
- Anjou Cœur de Ville : Etude non reçue. Le support sera proposé lors d'une prochaine réunion de conseil.
- Réunion CCAS / AUDIT A L'EHPAD du 13/03/2024 à 16 heures : Madame Sandra Riquin regrette de n'avoir pas été prévenue de cette réunion concernant l'Audit. Elle souhaiterait qu'à l'avenir tous les membres du CCAS puissent en être informés afin de pouvoir se rendre disponible, et donc de pouvoir assister à ce type de réunion très importante.
- Proposition d'achat de parcelles suite à modification parcellaire cadastrale pour régularisation chez notaire. Il s'agit des parcelles Z0130 et Z0136 (Familles PROUST BAILLIF). La Commune devrait être propriétaire depuis 2014, or aucune démarche n'a été effectuée devant Notaire. Monsieur le Maire va donc régulariser cette démarche devant notaire.
- Réunion de gendarmerie : Si certains élus souhaitent recevoir le support merci de le faire savoir pour envoi par Mail.
- Modification d'horaires de la ligne de bus ligne 15 Saumur Courléon. Un courrier a été adressé au Président de l'agglomération de Saumur afin de le sensibiliser sur le prolongement de cette ligne avec des horaires plus adaptés aux scolaires. Ainsi des enfants pourraient aller étudier plus facilement à Saumur.
- Concert de Printemps Harmonie de Vernoil le 17 mars 2024 à 15 heures à la salle des fêtes de Vernantes.
- Réunion de conseil du mois de mai : En raison des jours fériés, le conseil municipal aura lieu le 15 mai 2024 à 20h30
- Elections Européennes : le 09/06/2024 de 8h00 à 18h00. Monsieur le Maire demande à l'ensemble des membres du conseil municipal d'assurer une permanence pour la tenue du bureau de vote. Si certains ne peuvent être présents, il leur demande de bien vouloir trouver un remplaçant.
- Réunion de la commission de budget : le 22/03/2024 à 13h30 à la Mairie.

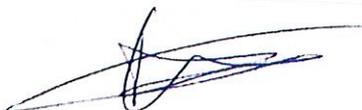
■ Prochain conseil municipal :

Le prochain conseil municipal aura lieu le **MERCREDI 03 AVRIL 2024 à 20 heures** pour le vote du Budget

En l'absence d'information et question, la séance est levée à 0h10.

Le secrétaire de séance,

Sandra RIQUIN



Le Maire,

Thierry PAPOT

